



# SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

syndicat général de l'éducation nationale - cfdt

800 - 2 mars 1981

6 F

9 mars :  
Reclassement indiciaire  
le SGEN-CFDT appelle les instituteurs  
à un arrêt national de travail.

## • CEGT

10 mars : Votez et faites voter SGEN  
pour le 2<sup>ème</sup> tour  
dans les collèges 11 et 12 (LEP)

## • Carte Scolaire

Un peu partout  
dans toutes les catégories  
d'établissements,  
on supprime des postes  
Globalement le bilan  
ne serait pas négatif  
Alors, où passent-ils ?

Agissons pour la création d'emplois

## • Syndicalisme européen

Rassemblement  
à Strasbourg le 11 mars à  
l'initiative du Comité Syndical Européen  
des personnel de l'Education  
Le SGEN-CFDT sera présent.



12 mars :  
**Soyez « sport »**  
**votez**  
**SGEN-CFDT**

## Sommaire

A noter .....	2
SU a lu :	
Le matin des biologistes.....	2
Editorial :	
Les nouveaux... et les autres	
Elections :	
Le 12 mars, votez pour une autre éducation physique .....	3
Action et Luttes :	
CEGT 2ème tour pour les Lep : un clair choix .....	4
Carte scolaire : un premier bilan .....	4/5



En bref .....	5/6
Points sur les i :	
Second cycle tertiaire : Au mépris des profs et des élèves.....	6
DEUG renforcé : gardons un œil ouvert .....	6
Cantines au rabais .....	7
Le syndicalisme européen.....	7
Statut des ITA : accroître le rapport de force .....	7
Regard sur	
Les moustaches de Staline au Palace	8

Directeur de la publication :  
J. George  
Rédactrice en chef :  
Danièle Franco  
C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73  
ISSN 0337 — 7725  
Abonnement : 120 F.  
Supplément  
Chantier : 25 F.

Syndicat général  
de l'Education nationale CFDT  
5, rue Mayran - 75442 Paris  
Cédex 09

Imprimerie ETC 76190 YVETOT  
Cadet Photocomposition  
75009 PARIS

SU est tiré sur papier recyclé.

## A NOTER

### Premier degré

#### • TITULAIRES REMPLAÇANTS

Régime indemnitaire des instituteurs titulaires chargés des remplacements dans les sections d'éducation spécialisée.

Note de service n° 81-069 du 3.02.81 - BO n° 7 page 491.

#### • ALLOCATION-LOGEMENT

Modalité de calcul de l'allocation logement attribuée aux bénéficiaires d'une indemnité de logement.

Note de service n° 81-057 du 2.02.81 - BO n° 6 pages 406-407.

#### • OBLIGATION DE SERVICE

Obligation de servir l'Etat faite aux élèves instituteurs et aux anciens élèves instituteurs.

Circulaire n° 81-050 du 29 janvier 1981 - BO n° 6 pages 418-421.

#### • EMPLOIS DE READAPTATION

Le groupe de travail commence à se réunir à partir du 25 février.

#### • CAPN : STAGES « ENFANCE INADAPTEE »

pour l'admission au stage destiné aux candidats à l'examen de directeur d'établissement spécialisé : 3 mars 1981 ; pour l'admission au stage de formation des futurs psychologues scolaires : 19 et 20 mars 1981.

### Second degré

#### • PROGRAMMES DE MATH SUP ET MATH SPE

La note de service n° 81-046 du 27 janvier 1981 commente les programmes des classes de mathématiques supérieures et de mathématiques spéciales M, M', P, P' fixés par arrêté du 4 février 1972. BO n° 7 p. 494.

#### • STAGE FRANCO-BRITANNIQUE POUR LES PROFS D'ANGLAIS

Un stage de formation mutuelle franco-britannique pour les professeurs d'anglais en fonction dans des établissements publics d'enseignement du second degré est organisé à Mont Saint-Aignan, près de Rouen, du 4 au 18 juillet 1981. Les frais s'élèvent à 500 F. La demande doit être adressée à la DPE 13, 34 rue de Chateaudun, 75436 PARIS CEDEX 09, avant le 25 mars 1981 - BO n° 6 p. 411.

#### • STAGE DE RUSSE

Un stage de perfectionnement linguistique en URSS à l'intention des professeurs français de russe de l'enseignement du second degré est organisé à partir de la mi-juillet.

La demande doit être adressée à la DPE 13, avant le 20 mars 1981 BO n° 7 p. 507.

#### • SEMINAIRE FRANCO-ALLEMAND POUR LES PROFS D'ALLEMAND

Un séminaire de formation mutuelle pour les professeurs d'allemand en fonction dans le second cycle des établissements publics est organisé à Düsseldorf du 28 juin au 11 juillet 1981. La demande doit être adressée à la DPE 13, avant le 31 mars 1981 - BO n° 7 p. 505.

### Second degré/lep

#### • BREVET DES COLLEGES :

dispositions complémentaires relatives à l'organisation et à l'attribution du brevet des collèges (jurys départementaux, élèves handicapés, etc...)

Notation de l'épreuve de français à l'examen (sur vingt) : dictée : quatre points, questions : six points, composition française : dix points. NS 81-049 du 29.01.1981 - BO n° 6.

### Lep

#### • PLACES AU CONCOURS DES PCET :

nombre de places pour le recrutement de PCET et PTCT en 1981.

• Total : quatre mille cinq cents places.

• PTCT : cent cinquante dont cent vingt internes

• PEG : cent cinquante

• PEPT : neuf cents

• PEPP : trois mille trois cents dont deux mille six cent quarante internes.

Un prochain BO devrait préciser la répartition des places par spécialité (internes et externes).

Arrêté du 30.01.1981 - JO du 5.02.1981, p. 1219.

#### • CALENDRIER 1981 DES CAPN :

Voir SU n° 798 du 2.02.1981, p. 14.

### Supérieur

#### • CSCU

13 membres en ont démissionné. Le JO (NC) du 12 février publie la liste de leurs remplaçants.

#### • Indemnité d'accueil

Taux de l'indemnité des professeurs chargés de l'accueil des étudiants étrangers boursiers ou des activités culturelles d'Antony fixé par arrêté du 13 janvier, BO n° 7 du 19 février.

#### • Atos et étudiants sur budgets d'universités

Crédits spéciaux pour rémunération de personnels ATOS et étudiants employés par les établissements et payés sur budget d'université réglementés par circulaire du 13 février, BO n° 7 du 19 février.

#### • Demandes d'habilitations

Les sections syndicales des universités sont invitées à faire parvenir au secrétariat national leur avis syndical sur les demandes d'habilitation déposées par leur université cette année.

### Retraités

#### • PREFON

Erratum dans le SU 798 p. 2 : il faut lire « forte de soixante douze mille adhérents » et non de sept mille deux cents adhérents. Les lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes.

### Formation

#### • SESSION « THEATRE DE L'OPPRIME »

L'école est le lieu d'oppressions multiples face auxquelles nous sommes souvent démunis. Il ne s'agit plus de se contenter d'analyser la réalité, mais de chercher des formes d'action pratiques et quotidiennes, par le biais du théâtre, en jouant des situations d'oppressions réelles.

Cette session sera animée par des membres du théâtre de l'Opprimé (A. BOAL) qui proposeront des exercices de mise en forme, de démécanisation du corps et qui aboutissent à des situations théâtrales.

Du 18 au 23 mai, dans la région parisienne. Il sera demandé à chaque participant 60 F par jour.

Cette session est ouverte en priorité aux adhérents des académies d'Orléans-Tours, Versailles et Caen. Pré-inscriptions avant le 15 mars auprès de :

Jacques BONNISSEAU - CES rue J. Ferry - 47800 Montoire.

#### • UN FILM SUR PLOGOFF

Le secteur formation a acquis la copie du film réalisé sur la lutte des habitants de Plogoff contre l'installation d'une centrale nucléaire. C'est un film en couleur 16 m/m, 25 images/seconde, et qui dure 50 minutes.

Il peut être demandé au secteur formation. Location : 450 F, frais de transport non compris, par séance. Il devra être retourné au SGEN-CFDT dès le lendemain de la projection. Une partie de ces 450 F sera reversée aux réalisateurs pour financer la seconde partie du film consacrée au nucléaire en général.

### Billet

### Du bon usage des grèves

Les élections en Education Physique ont lieu le 12 mars. Le SNEP-FEN lance une journée d'action le 6 mars et le SNEEPS-FEN le 7 mars. Ceux qui verront un lien de cause à effet entre les deux événements se tromperaient. Ceux qui attendraient du SGEN-CFDT qu'il lance un mot d'ordre pour le 8 mars se tromperaient également. C'est un dimanche...

SNEP : syndicat national de l'éducation physique (professeurs).  
SNEEPS : syndicat national des enseignants d'éducation physique et sportive (professeurs adjoints).

### Su a lu

## Le matin des biologistes

Une révolution biologique nous est annoncée à toute occasion dans les médias. Les biologistes sont-ils des magiciens aux mains porteuses de miracles ou des apprentis sorciers préparant des lendemains apocalyptiques ? A travers une passionnante enquête menée dans toutes les avenues de la nouvelle science, neurobiologie, sociobiologie, reproduction humaine, manipulations génétiques, agrobiologie, ce livre dénonce l'illusion du « biologisme », pour qui la science biologique aurait réponse à tout, sans tenir compte du rôle du politique, du social ou de l'éthique. Une interview de H. Laborit à propos de sa participation au film « Mon oncle d'Amérique » interroge sur ce « scientisme de gauche » qui se cache peut-être derrière la démarche de l'œuvre. Les auteurs, syndiqués SGEN-CFDT pour la plupart, cherchent à faire participer tous les citoyens aux débats sur les questions essentielles : manipulations génétiques ou du comportement, égalité hommes-femmes, pollution, faim dans le monde, où la biologie n'a pas encore fait les miracles attendus... Le tout dans un langage très accessible...

P. Clément, N. Blaes, S. Blainneau, E. Debard, F. Jourdan, A. Luciani. « Le Matin des Biologistes », Editions Raison Présente, 16, rue de l'Ecole Polytechnique Paris, 5<sup>e</sup>, 32 francs.

## Reclassement indiciaire des instituteurs

# Les nouveaux... et les autres

Les décisions que le gouvernement vient de faire connaître en matière de reclassement indiciaire des institutrices et des instituteurs constituent une véritable provocation.

Le reclassement sera limité aux actuels élèves-instituteurs, c'est-à-dire à environ un instituteur sur cent à partir de 1982. Ils bénéficient d'un relèvement indiciaire de 34 points en début de carrière mais l'essentiel de ce reclassement sera subordonné à une course d'obstacles sous contrôle hiérarchique.

Pour la masse des instituteurs actifs et retraités, tout reclassement est renvoyé à plus tard.

Les discussions entre le Ministère et les syndicats ont duré près de deux ans. Le SNI a voulu les transformer en négociations du siècle. D'entrée, le SGEN-CFDT dénonçait la stratégie du gouvernement qui, dès 79, apparaît clairement. A travers le dossier de revalorisation, le ministère a cherché à parvenir à trois objectifs :

- introduire une nouvelle formation initiale qui a d'abord pour but de renforcer la sélection, de normaliser l'instituteur plutôt que d'aboutir à une meilleure préparation au métier dans toutes ses dimensions ;

- faire accepter une réforme de la formation continue qui, sous des aspects pédagogiques, contribue à la reprise en main des personnels ;

- faire accepter, sinon oublier, la poursuite de la politique de fermetures de classes et l'augmentation régulière des effectifs.

Aujourd'hui, la formation initiale s'est mise en place, le redéploiement s'accélère. Quant au reclassement, il ne concerne qu'une minorité d'instituteurs et il s'effectuera en grande partie par l'intermédiaire « d'efforts individuels » accomplis très largement hors du temps de travail et « appréciés » par la hiérarchie.

Le SNI, qui s'est pendant longtemps contenté de vagues concertations et de promesses ambiguës, a entraîné les personnels dans une impasse. En acceptant de discuter d'abord la nouvelle formation, ensuite le reclassement, il a lui-même fabriqué le piège dans lequel il est tombé. Ceux qui étaient tentés d'accepter le redéploiement au profit du reclassement n'ont aujourd'hui pas le reclassement mais sont confrontés à une accentuation du redéploiement.

Le SGEN-CFDT ne s'en réjouit pas. Il demande au gouvernement que s'engage au plus vite une négociation véritable sur le reclassement indiciaire pour tous sans préalable dans la perspective d'un corps unique des personnels.

Dans l'immédiat, le SGEN-CFDT invite ses sections et l'ensemble des institutrices et instituteurs à se mobiliser et à agir de manière continue pour leur reclassement indiciaire et contre le redéploiement. En outre, partout où les conditions d'une action de masse unitaire seront réunies, il les invite à un arrêt national de travail le 9 mars.

## Elections aux CAPC, CAPA, CJEPS

# Votez le 12 mars, pour une autre éducation physique

**Le 12 mars, les enseignants d'éducation physique voteront pour le renouvellement des membres de leurs commissions paritaires (académique et centrale) (CAPA, CAPC), ainsi que pour celui du Conseil de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (ce dernier correspond au CEGT pour l'éducation) (CJEPS). Voter SGEN-CFDT, c'est soutenir le projet d'une éducation physique qui ne soit pas uniquement sportive. Aller vers une éducation corporelle.**

**A** l'école, le sport aurait-il donc définitivement remplacé l'EP ? Rien n'est moins sûr. Des observations s'imposent à nous. Dans leur pratique quotidienne les enseignants d'EP recognent à ne communiquer avec leurs élèves que par le truchement du sifflet ou du décathlon. Ils constatent la résistance du plus grand nombre des élèves (les filles en premier chef) à l'esprit de compétition. L'élitisme du sport finit par dégoûter les moins forts et le travail répétitif de l'apprentissage sportif n'est accepté que par bien peu d'élèves ; ils éprouvent un réel malaise à évaluer l'aisance corporelle de leurs élèves par l'addition des performances sportives.

L'analyse critique du sport fait son chemin et conduit toujours plus d'enseignants à ne le considérer que comme un moyen douteux pour une éducation physique.

Il exacerbe l'agressivité, le chauvinisme, la tricherie, l'individualisme plus qu'il ne les combat ; il vise le rendement moteur maximal plus que la disponibilité corporelle ; il sacrifie le respect irraisonné de la règle ; il intègre à la société ambiante plus qu'il ne rend critique.

De plus, les enseignants d'EP admettent mal qu'on hypothèque leur liberté pédagogique en exigeant d'eux qu'ils privilé-

savoir critiques sur l'activité physique quotidienne qu'impose l'organisation sociale. Un éventail de finalités aussi riches nous interdit bien de limiter les contenus propres à y parvenir. Pour autant, il nous permet de préciser que les activités sportives ne recouvrent pas, et loin s'en faut, la panoplie des activités physiques propices à une véritable éducation corporelle. Si on

### VOTER SGEN-CFDT

C'est assurer la défense du personnel, revendiquer les 5 h hebdomadaires pour chaque élève et les moyens matériels conséquents, défendre le droit associatif à l'école, être pour un corps unique d'enseignants.

Mais, c'est aussi et surtout être pour une autre éducation physique, aller vers une éducation corporelle, qui ne soit pas uniquement sportive, promouvoir la liberté pédagogique et la réalisation de relations anti-autoritaires dans l'école.



L'éducation physique peut-elle n'être que sportive ?

### Modalités de vote :

- Un bureau de vote sous la responsabilité du chef d'établissement pour la CAPC et la CAPA. Il faut voter à la CAP centrale (2 listes SGEN) et à la CAP académique. Ne mélangez pas vos enveloppes.
- Vote par correspondance pour le CJEPS à adresser à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports : date limite 12 mars (le cachet de la poste faisant foi).
- Pour toute absence régulière : on doit voter par correspondance (CAPA - CAPC - CJEPS). Le vote est à adresser à la DRJS.

gient le sport (même « éducatif »). Ils refusent d'être confinés au seul rôle d'entraîneurs sportifs. Pour nous il s'agit, par la mise en jeu du corps, de développer toutes les dimensions de la personnalité des élèves. Ce qui veut dire aussi bien l'amélioration des capacités physiques et motrices, que la facilitation de la communication et de l'échange, l'aide à l'appropriation de son existence, le développement d'un regard et d'un

tient compte du fait sportif, on ne peut qu'en avoir une approche critique.

Il nous faut plutôt favoriser des relations égalitaires dans des activités suscitant la coopération, enrayer l'invasion technique et le rendement moteur à tout prix, chercher et innover du côté des activités physiques non-instituées faisant appel à la création et à l'expression.

Outre le choix des activités corporelles les plus aptes à la réalisation des objectifs, une démarche et une organisation

pédagogique sont essentielles à la réalisation des finalités.

- La démarche : privilégier la relation interindividuelle dans le groupe et lui permettre de se prendre en charge collectivement. Dans toute la mesure du possible il s'agira du groupe-classe, c'est-à-dire un groupe mixte qui aura en commun bien autre chose que les seules séances d'EP.

- L'équipe pédagogique : pour nous l'équipe pédagogique est moins le collectif des enseignants l'EP que l'ensemble des enseignants de toutes les disciplines d'une même classe. L'éducation corporelle ne sera pas seulement l'affaire des enseignants d'EP mais celle de tous les intervenants du milieu scolaire.

Un travail en équipe sera gage d'une véritable transformation du temps scolaire dans l'intérêt des élèves.

Telles sont d'après le SGEN-CFDT les véritables conditions de l'évolution de l'éducation physique dont la défense ne passe pas par le renforcement du sport et des contrôles normatifs.

La stratégie qui s'impose à nous est, non pas la contribution aux objectifs du mouvement sportif, mais la collabora-

tion avec les autres disciplines de l'institution qui nous héberge : l'Education nationale.

### ELECTIONS CAPC

#### Professeurs

1. HANOT François acad. Metz
2. ROUSSEL Martine acad. Paris
3. BOMPARD Claude acad. Rennes
4. GLEYSE Brigitte acad. Versailles
5. BELLET Jacques acad. Montpellier
6. BENOITS Simone acad. Grenoble
7. MARC Claude acad. Toulouse
8. BOSSANT Colette acad. Lyon

#### Professeurs adjoints nouveau cadre

1. PERCIER Jean-Marc acad. Poitiers
2. GILLES Brigitte acad. Caen
3. COMBELASSE Guy acad. Créteil
4. BOEHLER Dominique acad. Rennes
5. CORRIETTE M. Thérèse acad. Versailles
6. MARCHAND Christian acad. Nantes
7. CLAVIER Clémence acad. Montpellier
8. BIVER Jean acad. Lyon

### ELECTIONS CAPA

#### VOYEZ LES LISTES DE VOTRE ACADEMIE

### ELECTIONS CJEPS

#### Professeurs

1. PERRON Monique acad. Reims
2. BENOITS Jean acad. Grenoble
3. FOUCETEAU Béatrice acad. Poitiers
4. DEBARRE Jacques acad. Caen
5. PROFESSIONS adjoints nouveau cadre
1. COZIGON Paul acad. Versailles
2. CARDINAL Sylvette acad. Montpellier
3. P.A. ancien cadre - chargés d'enseignement
1. GARNAUD Jacques acad. Montpellier
2. POSTEL Edouard acad. Paris

## CEGT en Lep

10 mars 1981 :  
un choix clair

Au premier tour des élections au CEGT, le SGEN-CFDT a progressé dans les LEP de près de 3 %. Il dépasse ainsi 15 % des suffrages exprimés. Ce résultat n'est pas le fait du hasard. Il traduit une confiance accrue des personnels pour la démarche syndicale et les orientations du SGEN-CFDT.

Dans leur lutte permanente contre la politique du pouvoir, les personnels et le SGEN-CFDT se heurtent à la politique de collaboration et de soumission du SNET AA-FEN dont les directions nationales et régionales dénigrent toute action en appeler à « résultats » des réformes mises en place par le pouvoir (protocole d'accord FEN - BEULLAC de février 1979 sur l'alternance, séquences « éducatives » et 10 000 heures supplémentaires pour leur mise en place).

Contre la politique du pouvoir et l'acceptation de ses conséquences pour la jeunesse et les personnels, sur le terrain, nous affirmons qu'il est plus que jamais nécessaire de développer l'action unitaire pour la défense et la transformation des LEP. C'est pourquoi, le SGEN-CFDT a toujours eu le souci de s'adresser à tous les niveaux au SNETP-CGT en lui faisant des propositions concrètes. En septembre 1980, le SGEN-CFDT a proposé au SNETP-CGT la recherche d'un accord pour l'action dans les LEP. Les discussions ont été interrompues unilatéralement par le SNETP à partir de novembre tant au niveau national que dans les académies. En janvier 1981, le SGEN-CFDT a proposé une nouvelle fois au SNETP-CGT le développement unitaire de l'action dans les LEP.

Fin de non recevoir.

Le 13 février 1981, au lendemain des résultats du CEGT, nous avons à nouveau proposé au SNETP-CGT de le rencontrer. Nouveau refus, sur le principe même d'une rencontre entre nos deux organisations.

Oui, nous sommes pour l'unité, mais l'unité exclut toute soumission.

Les divergences entre nos deux organisations, n'ont jamais constitué pour nous un préalable idéologique à des discussions avec le SNETP-CGT.

Mais notre conception de l'unité n'est pas l'alignement sans conditions ni débat, sur telle ou telle position ; elle ne saurait tolérer la polémique stérile et l'amalgame partisan. Au contraire, nous pensons que l'unité doit se faire dans l'action à partir des propositions respectives en vue de rechercher des convergences. Nous regrettons que la direction nationale du SNETP-CGT se refuse aujourd'hui à une telle démarche.

C'est à partir de tous ces éléments d'analyse que, le SGEN-CFDT a décidé le 16 février 1981 de maintenir ses candidats.

C'est pourquoi il appelle les personnels de LEP à confirmer leur choix en votant SGEN-CFDT et à soutenir une démarche authentiquement syndicale qui refuse la soumission et le sectarisme.

(1) Les références pour le déroulement du vote sont dans le BO n° 7 du 19 février 1981.



Second degré

## Généraliser l'action

**L**a lutte pour une autre carte scolaire ne saurait se réduire à la lutte contre les suppressions de postes. Cependant, c'est actuellement que le raz-de-marée des suppressions déferle. Leurs conséquences sont lourdes : renforcement de la sélection des élèves du fait de l'augmentation des effectifs des classes, enseignements non assurés, heures supplémentaires pour les personnels qui restent dans les établissements touchés... Des actions importantes ont été (ou sont) menées dans ceux-ci pour s'opposer au démantèlement du service public d'éducation. Par exemple, dans le Rhône, après l'annonce de 159 suppressions de postes, une quinzaine d'établissements se sont mis en grève (avec parfois une occupation des locaux comme au lycée Lumière) dès le début de février. Dans le Gard, des actions relativement longues menées dans certains établissements ont abouti à un recul de l'administration puisque 4 postes ont été réattribués.

### Elargir le rapport de force

Cependant, ces luttes des sections ou intersyndicales d'établissements ne peuvent suffire pour créer un rapport de force suffisant. Pour être efficace, il est indispensable de ne pas rester là et de généraliser l'action :

— au niveau local, comme à Alès où une grève de tous les établissements de la ville, suivie par 80 % des personnels a eu lieu ;

— au niveau départemental :

- toujours dans le Gard, environ 800 personnes ont manifesté à l'Inspection Académique le 2 février.

- dans le Rhône, une quarantaine d'établissements étaient en grève, le 10 février, le plus souvent intersyndicalement (alors que le SGEN-CFDT départemental était la seule organisation à appeler !). De 1 500 à 2 000 personnes se sont rassemblées devant l'Inspection Académique de Lyon. A

noter une forte participation de lycéens. Cette action a été reconduite : le 13 février (cette fois, le SNES appela !), 2 000 personnes ont à nouveau manifesté ; le 17 février, le SGEN s'est retrouvé seul. Nouvelle manifestation de 1 200 personnes.

DU 16 au 21 février, différents établissements ont fait grève. Et le samedi 21, lors de l'inauguration du nouveau Rectorat par Barre, une autre manifestation a rassemblé 2 000 personnes. A partir des luttes ainsi menées, il est souhaitable d'envisager des actions sur le plan académique comme à Rennes (1) ou à Montpellier (proposition aux partenaires syndicaux d'une semaine d'action du 5 au 11 mars aboutissant à une manifestation au rectorat le 11).

### Se mobiliser rapidement

Dans la période actuelle, la priorité est bien de généraliser l'action, si possible au niveau académique, pour maintenir les postes supprimés et pour en créer d'autres là où les besoins existent. Dans quelques semaines, ce sera sans doute plus difficile.

### les actions prévues :

— Moselle : Grève départementale intersyndicale dans tous les établissements du second degré et des LEP le 27 février.

— Alsace : 9 mars : grève à l'appel du SGEN, du SNI, du SNES, du SNETAA. 12 mars : grève à l'appel du SGEN, du SNES, du SNETAA dans le cadre de l'action interprofessionnelle pour la création d'emplois.

Le SNI appelle là où des possibilités d'action commune existent avec les autres travailleurs.

(1) v. SU 799.

## ACTION ET LUTTES

# Carte scolaire : un premier bilan

**L**es premiers bilans des propositions de l'administration, tant dans le Premier que dans le Second Dégré, font tous apparaître un solde négatif entre les fermetures et les ouvertures de classes ou de postes. Les réactions des personnels sont vives, au niveau des écoles et établissements. Elles se manifestent aussi par des grèves et manifestations dans les départements et académies. Que traduisent ces premières mesures ?

D'abord la volonté d'amplifier une politique de réduction des moyens accompagnée de leur redéploiement. Si ce mouvement se poursuit, il est à craindre que l'on aboutisse, au niveau national, à un budget réel qui sera inférieur au budget voté par le Parlement. Ensuite, ces premières indications traduisent le non-respect par le pouvoir de quatre engagements formels qu'il avait promis de mettre en œuvre :

— engagement de fixer la priorité à l'accueil en maternelles : il n'est pas tenu sur le plan de la quantité d'élèves accueillis : les demandes de scolarisation notamment à 2, 3 ans croissent en même temps que les listes d'attente ; il n'est également pas tenu sur le plan de la qualité de l'accueil : les effectifs des classes demeurent une question essentielle ;

C'est ainsi que le SGEN-CFDT prend toute sa place dans la campagne confédérale pour la création d'emplois qui est bien la priorité absolue du moment.

### Premier degré

## Mais où vont les postes supprimés ?

**A**VEC le mois de février arrivent les premiers comités techniques paritaires départementaux (CTPD) et les premières annonces de suppressions de postes.

Voici la situation dans quelques départements :

**Doubs :** Le jour du CTPD, le 13 février, le SGEN-CFDT et le SNI appelaient à une grève départementale. Un rassemblement était organisé avec la FCPE devant l'inspection académique.

L'administration projette de supprimer quarante quatre postes en primaire et élémentaire pour en créer vingt-neuf.

Sur les quinze postes ainsi supprimés, neuf seront rendus au ministère. Les six autres seront utilisés pour créer des postes dans l'enseignement spécialisé.

**Rhône :** Le 17 février, jour du CTP, le SGEN-CFDT appela à la grève départementale pour protester contre les projets de l'administration de supprimer soixante dix postes, d'en bloquer cent autres pour n'ouvrir que soixante postes. Là encore, le ministère entend récupérer dix huit postes.

**Haute-Savoie :** L'administration a prévu : dix sept fermetures, seize blocages de postes pour vingt quatre ouvertures. Il est à noter que neuf classes uniques qui dépassent vingt cinq élèves ne font l'objet d'aucune proposition d'ouverture.

**Meurthe et Moselle :** C'est un déficit de soixante postes que nous constatons entre les ouvertures (quarante) et les fermetures (soixante).

— engagement de favoriser une meilleure prise en charge des handicaps à l'école : il s'est traduit par une politique de saupoudrage de moyens insuffisants sans concertation réelle ; cet échec et ces insuffisances ne seront pas masquées par l'orchestration publique faite autour de « l'année des handicapés ».

— engagement de mettre en place le collège unique qui, en fait, n'a jamais permis, notamment faute de moyens, de mettre en œuvre une pédagogie différenciée ;

— engagement d'améliorer la formation professionnelle des jeunes : entre 200 000 et 300 000 jeunes sortent chaque année de l'école sans formation professionnelle. Ce ne sont pas les mesures appliquées dans les LEP ou les propositions du plan quinquennal qui porteront remède à cette situation.

Parmi d'autres, ces quatre terrains constituent aussi quatre enjeux sur lesquels se bat le SGEN-CFDT en élaborant à tous les niveaux ses contre-propositions et en cherchant à élargir le rapport de forces.

C'est ainsi que le SGEN-CFDT prend toute sa place dans la campagne confédérale pour la création d'emplois qui est bien la priorité absolue du moment.



## Formation continue

### Lorraine ta formation fout l'camp

**E**n Lorraine, les organismes de formation permanente, publics ou para-publics, proposent aux adultes des formations financées en majorité par l'Etat, gratuites ou payantes. Ces formations touchent près de 35 000 personnes par an, soit plus de 2 % des adultes de la région, de tous niveaux, hommes ou femmes, de toutes nationalités. Elles permettent de se perfectionner, se recycler, se reconvertis, préparer des examens et concours, obtenir des diplômes. Or, aujourd'hui, alors que la situation de l'emploi se dégrade constamment dans la région, que le patronat et l'Etat affirment sans cesse qu'il faut moderniser, donner une qualification plus adéquate aux travailleurs, former les chômeurs, les organismes publics ou para-publics de formation des adultes voient leur financement et leurs moyens diminuer de façon alarmante. Tous doivent restreindre leurs offres de formation au public ; certains risquent même de disparaître et licencier du personnel.

L'Union régionale lorraine CFDT a entrepris de mobiliser les travailleurs de la région sur l'ensemble de ces problèmes. Avec l'aide du SGEN, de la FEP, du syndicat de l'AFPA et de la FGM, elle a distribué un tract et organisé un meeting pour défendre le droit des travailleurs à la formation. Car les mesures de carte scolaire n'affectent pas seulement la formation initiale : celle des adultes aussi est touchée, et durement, par les mesures budgétaires.

## SEINE-ST-DENIS

### Grève contre l'inspection

Au lycée-collège de Noisy-le-Sec (93), le 23 janvier, a eu lieu une grève d'une vingtaine d'enseignants en protestation contre le rôle actuel de l'inspection et refus de l'inspecteur d'en discuter plus longuement que les quelques minutes qui précédent la rentrée de 8 h du matin.

Une lettre a été remise à l'inspecteur (acheminée également par voie hiérarchique à l'inspection générale) donnant leur appréciation sur le sens et le rôle de l'inspection. Affaire à suivre...

## LILLE

### Contrats à durée indéterminée pour 120 assistants

Le recteur de l'Académie de Lille vient de signer les arrêtés renouvelant dans leurs fonctions sans limitation de durée 120 assistants non-titulaires des 3 universités de Lille. C'est un grand succès, résultat de 2 ans de lutte, qui est à exploiter dans les autres universités et pour l'ensemble des non-titulaires.

## GIRONDE

### On ballade des titulaires

Incurie de l'administration, désinvolution vis-à-vis des personnels, ségrégation entre les différents niveaux d'enseignement. L'aventure survenue à Mme X, une jeune professeur de maths nouvellement certifiée est exemplaire. Celle-ci, mise à la disposition du directeur, est nommée en novembre 1980 au CES de Cestas (Gironde). On lui confie cinq classes, un horaire complet. Le 17 novembre 1980, neuf jours après, elle est mutée au lycée G. Eiffel pour remplacer un agrégé, lui-même appelé à reprendre au pied levé l'enseignement d'une professeur de classes préparatoires, en congé de maternité. Une MA, au CES de Cestas, remplace la néo certifiée pour une durée de trois mois.

Malgré de multiples démarches, entreprises par les enseignants et les parents d'élèves de Cestas, dès l'annonce de cette promotion insolite (pétitions, audience au rectorat, lettre à l'inspection générale, motion de protestation votée à l'unanimité par le conseil d'établissement, demande de question écrite, déposée en décembre par le député socialiste de la circonscription, Mme X... restera au lycée G. Eiffel jusqu'au mois de mars, puis retournera au CES où elle remplacera sa remplaçante. Une affaire révélatrice de ce qui attend tous les titulaires si une lutte déterminée n'est pas menée contre les atteintes actuelles aux statuts des enseignants, en particulier la circulaire sur les remplacements.

## IRCANTEC

### La CGT préfère le syndicat autonome

Le Conseil d'Administration de l'IRCANTEC, qui gère les retraites complémentaires des non-titulaires, a traditionnellement un président issu d'une organisation syndicale. Depuis un an, c'est un militant de la CFDT qui exerce cette fonction et s'efforce de secouer l'emprise de la Caisse des dépôts et Consignations. Son mandat était soumis à renouvellement pour un an.

Le groupe FEN, FO, CFTC, CGC, Autonomes ayant pris l'initiative de déposer une candidature, on pourrait penser que la CGT s'oppose à cette manœuvre, en votant, comme en 1980, pour le candidat CFDT. Las ! La CGT s'abstint et l'autonome, fort peu enclin à contester l'administration, fut élu ! Encore un effet du consensus !

## REPRESSION

### La CFDT a rencontré Colette Meynard

Une délégation de la CFDT, comprenant Hubert Lesire-Ogrel, Secrétaire national de la CFDT, Patrice Béghain, Secrétaire général du SGEN et Jean-Pierre Bobichon, Secrétaire général de l'Union régionale Parisienne CFDT s'est rendue à la prison de Fleury-Mérogis pour rencontrer Colette Meynard, adhérente du SGEN-CFDT et détenue politique à la suite d'une condamnation à 5 ans de prison par la Cour de Sûreté de l'Etat.

Après le gala de solidarité qui a rassemblé 1 500 personnes à Bondy (93) le 20 février, cette démarche confirme la volonté de la CFDT d'obtenir la libération de Colette Meynard.

En effet, la condamnation de Colette Meynard par la Cour de Sûreté de l'Etat a été une décision scandaleuse, prise par une juridiction dont l'existence même a toujours été contestée par la CFDT comme attentatoire aux libertés.

Colette Meynard a été condamnée, sans preuve, pour avoir effectué un voyage au Liban en compagnie de deux militants corses, et alors qu'aucun autre fait ne pouvait lui être reproché.

Cette condamnation illustre tristement la politique du gouvernement français vis-à-vis de la Corse — faite d'autoritarisme, de répression, de refus de discussion sur les véritables problèmes qui se posent dans l'île.

Dans ce contexte, le caractère politique des condamnations prononcées par la Cour de Sûreté de l'Etat et leur disproportion avec la réalité des faits incriminés justifient que soient prises rapidement des mesures d'élargissement.

La CFDT rappelle qu'elle a toujours réclamé une régionalisation effective qui permette aux travailleurs et à la population de la Corse d'affirmer leur identité régionale et culturelle afin de peser effectivement sur les décisions politiques, économiques et sociales qui les concernent directement.

## RODEZ

### un collège rayé de la carte (suite)

Rappelons (1) que l'administration veut purement et simplement supprimer le collège Montteil à Rodez, mesure qui s'oppose totalement à l'intérêt des élèves et des personnels et qui sensibilise fortement l'opinion dans l'Aveyron.

L'action s'est poursuivie par une grève intersyndicale le 16 février. Succès important : 82 % de grévistes dans les lycées et collèges malgré les déclarations du recteur qui indiquait la veille que la fermeture serait effective à la rentrée de septembre. La salle où se réunissait le groupe de travail départemental a été envahie par les camarades qui protestaient contre cette mesure scandaleuse.

A l'issue d'une assemblée générale, une nouvelle grève a été décidée pour les 19 et 20 février.

Celle-ci a été suivie par environ 60 % des personnels. L'action continue, avec le soutien de l'Union Régionale CFDT qui intervient auprès du préfet et du conseil régional.

(1) Voir SU 782.

POINTS  
SUR LES I

## Second cycle tertiaire

# Au mépris des profs et des élèves



photo Granaud

**La « réforme » atteindra les premières à la rentrée 1982. Le second cycle économique tertiaire sera un des plus touchés puisque le ministère envisage l'introduction d'une 1ère G indifférenciée à la place des actuelles 1ères G1/G2/G3. Un tel projet pose de nombreuses questions auxquelles il nous faut apporter une réponse syndicale.**

EVOLUTION technologique, des débouchés plus ou moins assurés selon les sections, le public scolaire orienté dans ces classes rendent inéluctable une rénovation de l'enseignement des Sciences et Techniques Economiques (STE). Pour l'inspection générale des STE c'est une nouvelle occasion d'aller vers la généralisation de l'enseignement de la gestion et de l'informatique au détriment d'autres disciplines. Sans doute n'a-t-elle pas réussi à modifier le contenu des sciences économiques et sociales en raison de la mobilisation des professeurs concernés. Mais l'option de seconde adoptée l'an dernier et celle dite « économie et gestion » qu'elle est en train d'imposer en 1ère et terminale lui permettent aujourd'hui d'avancer la pièce-maîtresse de son projet : les 1ères G communes.

### Un projet sélectionniste

Quant au ministère, il saisit cette opportunité pour faire passer en

même temps les objectifs idéologiques sous-tendant « sa réforme » du second cycle.

Une 1ère G commune signifie un niveau plus élevé en mathématiques, en gestion et en informatique. De quoi faire fuir la plupart des élèves actuellement en G1 (des filles comme par hasard) au mieux vers les LEP, au pire vers la vie dite active.

Qu'on nous comprenne bien, il n'est pas question de défendre un enseignement périmé. Un enseignement minimum d'informatique permettant également une analyse critique est indispensable pour tous. Nous ne défendons pas le statu quo (même avec des programmes rénovés) ou des premières différentes selon l'option envisagée en terminale (G1/G2/G3) mais avec des programmes identiques, transitoires pour des raisons budgétaires. Nous revendiquons un large tronc commun en première. S'y ajouteraient deux options : l'une plus axée sur les mathématiques et la gestion, l'autre sur des techniques administratives s'ouvrant sur un enseignement repensé en terminale et comprenant les sciences humaines, les techniques de communication (incluant l'audio-visuel, les sciences juridiques etc...).

### Pas de profs à tout faire

Ce développement d'un enseignement professionnel pointu doit s'accompagner :

— du dédoublement des travaux dirigés (baptisés travaux d'application et de synthèse). On est loin du compte (la moitié de l'horaire en première, un tiers en terminale).  
— de l'augmentation d'une heure du

bloc économie-économie d'entreprise-droit (5 heures en terminale malgré les promesses).

La diminution globale de l'horaire élève que nous approuvons : l'horaire actuel est insupportable, du fait des insuffisances des dédoublements, risque de se traduire par la liquidation de nombreux MA (plus de 1 500 dans la discipline). On sait le travail énorme qu'ils ont fourni en STE mais personne ne s'en soucie. Raison de plus pour le SGEN-CFDT de se mobiliser d'autant qu'il y va aussi de la qualité de l'enseignement.

« Vous avez toujours enseigné les techniques administratives, qu'à cela ne tienne vous vendrez désormais de la gestion et de l'informatique ». C'est un discours que les professeurs de STE connaissent bien puisqu'ils sont susceptibles d'enseigner une bonne dizaine de matières. Jusqu'à présent ils ont pris sur leur temps de loisir et de vacances pour se former. Mais ils ne feront pas encore une fois les frais de changements technocratiques élaborés en dehors d'eux. Des stages de recyclage, des sessions de formation sur temps de travail, des heures de décharge doivent être prévues.

Refuser de jouer les « bonnes à tout faire » de l'enseignement technique tertiaire et de réduire le nombre d'élèves admis dans les sections G. œuvrer à une véritable transformation de cet enseignement de STE pour répondre aux aspirations des élèves et leur offrir une formation suffisamment polyvalente et générale. Telles sont bien les perspectives dans lesquelles doivent s'engager la réflexion et l'intervention des sections et des enseignants.

Michel ROUSSEL

et sujets prévus pour chaque DEUG n'est qu'une accumulation encyclopédiste d'initiations à des connaissances servies toutes faites. Elles ne permettront pas aux étudiants de suivre des études de licence puis maîtrise. Alors on comprend que le texte officiel évoque « les étudiants qui ne désireront pas poursuivre leurs études supérieures au-delà de ce diplôme ». Il s'agit, en effet, pour le MDU au minimum, de constituer un nouveau réseau d'établissements de 1ers cycles parallèles aux 1ers cycles d'universités complètes et aux IUT. Sans doute veut-il aussi fournir l'armature juridique nécessaire à une transformation générale des 1ers cycles universitaires en super-lycées, lesquels seraient éventuellement détachés du « véritable enseignement universitaire » réservé aux 2e et 3e cycles.

Le SGEN-CFDT a dit dès l'institution du DEUG en 1973 que ce diplôme n'est pas satisfaisant sur le plan pédagogique. Il ne défend donc pas le statu quo. Mais plutôt que d'ajouter un couloir de plus et une sélection de plus dans les filières de 1er cycle, il estime qu'il conviendrait au contraire de réunir l'ensemble des filières existantes dans un 1er cycle d'orientation pluridisciplinaire.

Patrick FRIDENSON et Guy GUEUDET

## Deug renforcé : gardons un œil ouvert

Ainsi donc le 16 février le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) a repoussé (35 voix contre, 27 pour, 4 abstentions) le projet ministériel créant un nouveau diplôme national pour le 1er cycle des études supérieures : le DEUG renforcé. Tout danger n'est pas écarté pour autant, et le texte peut ressortir à l'improviste. C'est pourquoi le SGEN-CFDT a alerté l'opinion pour que soient perçues les diverses dimensions de cette dernière initiative d'Alice Saunier-Seité.

Ce projet instaure la sélection à l'entrée des universités qui seraient habilitées par le ministère à délivrer le DEUG renforcé. Une commission d'au moins 4 membres, professeurs et maîtres-assistants, désignés par le Président d'Université, examinerait le dossier des candidats et pourrait avoir un entretien avec eux. Le SGEN-CFDT s'oppose de longue date à la sélection, qui ne résoudrait pas les problèmes posés

aux universités, mais renforcerait la ségrégation sociale et tendrait surtout à réduire le nombre de ceux qui peuvent accéder aux études supérieures. De plus, les autres universités qui délivrent les DEUG traditionnels sans sélection, verraient ainsi leurs formations déqualifiées et aboutiraient au paradoxe que soient rejetés vers les études les plus longues les candidats jugés a priori les moins aptes.

Ce projet interdit l'accès des formations supérieures aux étudiants salariés. En effet, le texte impose aux étudiants une assiduité obligatoire à tous les enseignements, des horaires très lourds, des contrôles de connaissances draconiens. Il prive les salariés des possibilités d'adaptation que les DEUG traditionnels leur reconnaissent. Ce projet bride l'esprit critique, empêche une formation personnelle et l'ouverture à la recherche parce qu'il est centré sur le bourrage de crâne. Les horaires passeraient à 1 200, 1 500 ou 1 600 heures (soit 32 heures par semaine). La gamme des disciplines

# Cantines au rabais

Divers journaux se sont faits l'écho des affirmations du professeur Prevost, membre de l'académie de médecine, concernant les intoxications alimentaires dans les cantines. L'ignorance des règles d'hygiène est-elle le fait des personnels de service ou des carences de l'administration ?

**L**e professeur Prevost a parfaitement raison de critiquer publiquement le fonctionnement des cantines et restaurants d'entreprise affectés au service public. Mais en reprenant à son compte les affirmations des commissions d'enquête couvrant la déficience du gouvernement en matière d'hygiène et de sécurité des usagers dans les services publics, il ne pose pas les vraies questions.

Il est dit entre autres que les intoxications alimentaires sont dues à la « négligence coupable des agents de cantine ». Comment peut-on imaginer ces aberrations quand nous savons que seul l'Etat en est la cause ? En effet, il faut savoir que les règles d'hygiène pourtant très strictes ne sont pas appliquées par nos administrations qui ferment les yeux et pour cause : les personnels travaillent dans des conditions déplorables. Trop souvent encore, les cuisines sont aménagées dans des caves humides avec peu d'aération, les viandes sont livrées à la limite de leur validité de consommation et entreposées dans des frigos en mauvais état de fonctionnement ; quel-



quefois les contrats prévoient de la marchandise de dernier choix car les crédits alloués aux budgets des cantines sont largement insuffisants.

## La faute aux gestionnaires

Quand un agent de cantine est malade, enrhumé ou a une plaie, il se fait soigner mais peut-il s'arrêter pour autant ! n'oublisons pas que le gestionnaire des cantines exerce sur la plupart de ces personnels un tel pouvoir de dissuasion, allant parfois jusqu'au chantage à l'emploi ; ces personnels taillables et corvéables à merci évitent de se mettre en congé. La déficience dans le choix des menus est de la responsabilité de la

gestion de cantine ; ces menus ne tiennent compte que du prix de revient des repas ; ces personnels sont dans l'obligation de préparer les mets avec les ingrédients et le matériel mis à leur disposition.

Il arrive parfois que ce matériel soit vétuste et oxydé, mais un agent de cantine peut-il refuser de travailler quand on connaît l'ampleur du chômage en France !

Evidemment nous sommes d'accord avec le professeur Prevost sur toutes les mesures d'améliorations proposées et nous irons même plus loin en

ajoutant que les visites médicales complètes, annuelles et obligatoires soient appliquées pour tous les personnels sur le temps de travail et à la charge de l'employeur, que ces visites soient systématiquement appliquées aux retours de congés maladie ou accident, que des contrôles fréquents soient exercés sur la qualité des marchandises de consommation, mais aussi sur le matériel avec lequel ces personnels sont dans l'obligation de travailler, qu'un texte de loi précise les responsabilités des employeurs en cas d'intoxication alimentaire, obligeant ainsi les commissions d'enquêtes à faire véritablement leur travail non pour le public mais dans l'intérêt collectif des travailleurs et des usagers à tous les niveaux.

# Le 11 mars à Strasbourg, l'émergence d'un syndicalisme européen

Le 11 mars 1981, le Comité Syndical Européen des personnels de l'Education (CSEE), dont le SGEN-CFDT est membre, organise un rassemblement à Strasbourg, devant le siège du Parlement Européen.

**U**n grand nombre d'organisations syndicales européennes de l'éducation participeront à ce rassemblement et le SGEN-CFDT sera présent, avec une large représentation du secrétariat national et des délégations de ses sections, notamment du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Même limitée, compte tenu notamment des distances, cette initiative est importante. Elle est la première manifestation publique du syndicalisme européen dans notre secteur.

Au cœur de cette initiative, une question centrale : l'éducation doit-elle subir les conséquences de la crise économique actuelle ? Investir dans l'éducation, c'est investir pour l'avenir de nos sociétés ; il n'est donc pas acceptable que les gouvernements réduisent ou bloquent les crédits pour l'éducation.

## Redéploiement aussi au plan européen

La confrontation des situations au sein du CSEE fait clairement apparaître que la plupart des pays européens se sont mis, eux aussi, à l'heure du « redéploiement ». Les manifestants, réunis à Strasbourg le 11 mars, réclameront des moyens financiers qui permettent à l'école de remplir ses missions dans des conditions améliorées. Que des

délégations de tous les pays d'Europe se rassemblent ainsi, sur des objectifs limités certes, mais conformes aux actions que nous menons actuellement, constituent un fait nouveau. Il reste encore du chemin à parcourir, tant dans la confrontation des analyses que dans la recherche des moyens d'action, mais cette première étape est importante.

## Statut des ITA : accroître le rapport de force

Le SGEN-CFDT vient de recevoir le « projet cadre de statut des personnels contractuels, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) proposé par le Secrétaire d'Etat à la Recherche, M. Aigrain. Les propositions qu'il contient sont inacceptables.

Non seulement ces propositions ignorent totalement les revendications des personnels concernés, mais elles visent en fait à agraver leur situation (sélection accrue pour le déroulement de carrière, mutations autoritaires).

Le SGEN-CFDT persiste à exiger l'ouverture de négociations, sur les revendications des personnels.

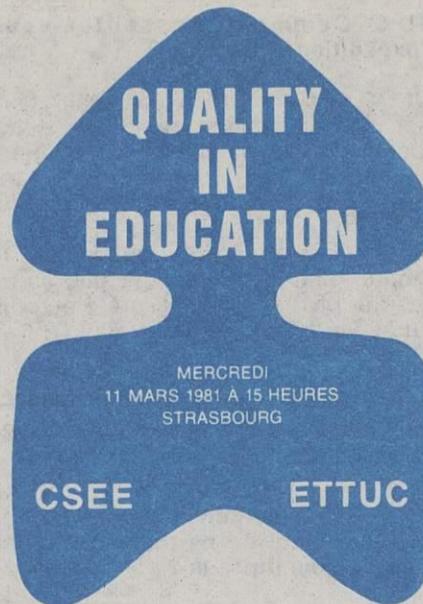
Pour cela, il appelle immédiatement tous ses syndicats et sections à réunir les personnels en Assemblées générales pour débattre du « Projet » du secrétariat d'Etat à la Recherche (SER), et décider des actions à mener rapidement et massivement, et à prendre toutes les initiatives possibles (délégations, communiqués de presse, conférences de presse). Le SGEN-CFDT propose à l'ensemble des fédérations syndicales concernées une rencontre dans les jours qui viennent pour déterminer une plateforme commune de revendications et d'actions. Il fait part au SER de l'appréciation qu'il porte sur son « projet et lui rappelle les revendications des personnels.

Le SGEN-CFDT entend prendre tous les moyens pour obtenir un statut unique de titulaire de la fonction publique pour tous les travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui garantisse notamment, par un ensemble cohérent de mesures :

- le relèvement des bas salaires
  - l'égalité des salaires des administratives et techniciens à niveau de qualification égal par la fusion des catégories D en B.
  - le déblocage des carrières.
  - des garanties d'affectation excluant toute mobilité forcée.
- La modification des statuts doit être accompagnée par des mesures immédiates de reclassement et par la création d'emplois statutaires.

La première semaine de mars doit voir nos efforts se concentrer sur les actions décentralisées. Pour la deuxième semaine de mars nous envisageons une initiative en direction du SER, avec appel à la grève.

Cette initiative centrale sera proposée aux syndicats de la Recherche Publique et de l'Enseignement Supérieur.



# Les moustaches de Staline au Palace

Lundi 16 février, devait avoir lieu un grand moment du direct. Pour une fois l'émission d'Antenne 2 et d'Europe 1 sur les jeunes n'était pas préfabriquée : quarante jeunes représentatifs avaient la possibilité d'intervenir sur leurs préoccupations premières. Mais la CGT est intervenue...

Le premier résultat de l'initiative PC-CGT est d'avoir fait la part belle aux responsables de l'information d'Antenne 2 et d'Europe 1 qui n'ont pas raté l'occasion de redorer leur blason quelque peu terni en matière d'indépendance et d'objectivité. Mais là n'est pas l'essentiel.

L'action du PC et de la CGT aura, une fois de plus, conforté les jeunes dans l'idée que le débat politique ne peut échapper aux jeux politiciens. Plus grave : elle a compromis le mouvement syndical dans ces manœuvres pré-électorales, alors que sa fonction devrait être, au contraire, de donner un autre contenu à l'action collective et au débat public. Cette attitude révèle une inféodation absolue de la CGT au PC, que l'opération du Palace a illustrée jusqu'à la caricature : les mêmes qui brandissaient des affiches CGT et demandaient la parole pour la CGT scandalisaient : « Fiterman à l'antenne », « Marchais président » !

Le plus grave réside peut-être dans les justifications que le PC et la CGT ont apportées et que l'on peut résumer dans la formule : « Nous n'étions pas là : donc, le débat était par nature anti-démocratique ». Cette prétention de la CGT et du PCF à être les seuls porte-parole qualifiés des jeunes, des travailleurs, de la classe ouvrière ou des femmes confirme que les conceptions hégémoniques et totalitaires sont toujours en vigueur.

Les responsables de l'émission auraient, certes, pu composer le plateau avec toutes les organisations représentatives : il y aurait eu la CFDT, la CGT, la FEN, FO, les organisations de jeunes (les deux UNEF, la JOC, la JEC... je dois en oublier), les partis, qui sont tout autant concernés, les écologistes, les églises...

Georges Séguy n'était pas là. Et alors ? Edmond Maire y était, et la CFDT est aussi qualifiée que la CGT pour débattre avec les jeunes. C'est le moins qu'on puisse dire.

La CFDT, quant à elle, n'exige pas d'être présente à toutes les émissions où Georges Séguy intervient.

Au fond, la CGT veut nous faire croire que Georges Séguy au côté de Monique Pelletier, c'est la lutte des classes ; et que, par contre, Edmond Maire au côté de Monique Pelletier, c'est le consensus, la CFDT devrait donc toujours être flanquée d'un vrai militant de la lutte des classes pour ne pas tomber du côté du réformisme et de la collaboration de classe. Fini, camarades : cette imposture ne marche plus. Nous sommes même convaincus du contraire : quand vous nous éloignez de l'action unitaire, c'est vous qui dérapez.

Yves DALMAU



Le 16 février, une délégation PC-CGT perturbait une émission débat en direct « vingt ans pour quoi faire » organisée par Europe 1 et Antenne 2.

## « Ce qui préoccupe tous les jeunes : la peur de se retrouver sans emploi et sans fric ».

Mardi 17 février, 9 heures, au Novotel de Bagnolet, dans la banlieue parisienne (Antenne 2 et Europe 1 savent recevoir). Trois jeunes d'une vingtaine d'années qui devaient participer à l'émission : Jean-François, étudiant au Havre ; Claire, chômeuse ; Gérard, ouvrier chez Usinor, à Neuves-Maisons.

SU : Comment ressentez-vous l'expédition d'hier soir ?

C. : On est très déçu : ça allait changer des émissions politiques habituelles ; on était gonflé à bloc pour vider notre sac, pour interroger les responsables qu'on avait en face. C'est raté.

J.-F. : Lors de la préparation, tout le monde était d'accord pour que ça ne tourne pas au pugilat pré-électoral. Tu as vu la presse de ce matin ? Des problèmes des jeunes, on n'en dit plus un mot. C'est les polémiques politiciennes habituelles. C'est dommage. On ne retrouvera pas l'occasion de sitôt.

SU : Ça vous gênait que tous les représentants de partis et de syndicats ne soient pas là ?

G. : Au contraire. Sinon, ça n'aurait parlé que de politique. On n'aurait pas pu placer un mot.

SU : Comment l'émission a-t-elle été préparée ?

J.-F. : On nous a réunis dimanche et on a débattu librement de ce qu'on voulait dire, des questions qu'on avait envie de poser.

SU : Quelle attitude ont eue les animateurs de l'émission ?

C. : Aucun problème. Il nous ont dit : « C'est vous qui faites l'émission, vous êtes libres ; allez-y franchement ».

SU : Vous avez retenu des thèmes ?

G. : On voulait parler essentiellement de l'emploi. C'est ce qui préoccupait tous les jeunes : la peur de se retrouver sans boulot et sans fric. Presque tous les jeunes ont parlé de l'emploi.

C. : Surtout du premier emploi. C'est très difficile d'en trouver. On nous oppose toujours notre manque d'expérience, on n'a pas confiance en nous ; on a l'impression d'être suspect.

G. : On a parlé des boîtes d'intérim. Plusieurs y étaient passés. Tout le monde était contre. On te change de place tous les six mois pour ne pas être obligé de t'embaucher. Tu es toujours avec des gens que tu ne connais pas. Tu ne sais jamais combien de temps ça va durer. Et quand tu te retrouves au chômage, pour toucher les indemnités, il faut avoir fait deux fois plus d'heures que dans un emploi stable.

J.-F. : On sent que ce qui préoccupe d'abord les patrons, mais aussi les syndicats, c'est l'emploi des adultes, de ceux qui ont des familles, qui ne peuvent pas s'adapter. Ça se comprend. Mais c'est les jeunes qui en font les frais. Ne pas être sûr de gagner un minimum pour vivre, c'est terrible.

SU : Vous avez parlé de l'éducation, de la formation ?

Tous : Non, presque pas.

SU : De la religion ?

Tous : Non.

SU : Et de ce qu'on considère en général comme des problèmes de la jeunesse : la drogue, la sexualité, la famille ?

C. : On en a un peu discuté, mais ça ne nous paraissait pas important pour l'émission. Cela a d'ailleurs surpris les journalistes qui se sont alors aperçus des différences de situation des jeunes entre aujourd'hui et il y a dix ou quinze ans.

J.-F. : On n'a presque pas parlé de culture et de bonheur : chacun considérait que c'était une affaire personnelle, qu'il n'avait pas besoin d'en discuter publiquement.

SU : Vous aviez préparé quelques « cartons » sur des personnalités adultes ?

C. : On voulait se payer François Dalle (patron de l'Oréal). C'est lui qui était le plus visé. Avec Monique Pelletier aussi. Plusieurs filles voulaient l'attaquer parce que rien n'est fait pour le travail et l'égalité des femmes. Plusieurs filles du groupe en avaient l'expérience douloureuse.

G. : On n'aurait pas accepté de long discours. Tout le monde était d'accord pour qu'on coupe la parole chaque fois qu'on nous ferait des réponses trop longues qui noient le poisson. Et, sur ce plan, c'étaient surtout Maire et Pelletier qui étaient surveillés.

J.-F. : Sur tous les points, on voulait qu'ils répondent clairement à la question : que proposez-vous de concret ? que faites-vous ?

SU : Et Julien Clerc, et Henri Michel ?

C. : On s'est demandé ce qu'ils faisaient là.

SU : Vous donnez l'impression que le groupe était homogène ; pourtant, il était très divers.

C. : On s'est de suite entendu ; on était presque tous d'accord sur le sens à donner à l'émission.

SU : Vous avez discuté un peu de politique ?

G. : Juste pour savoir comment on se situait par rapport au premier tour des présidentielles : plus de la moitié voteront ; mais deux sur quarante seulement pour un des quatre grands partis.

SU : Et au deuxième tour ?

J.-F. : On ne s'est pas posé la question.

SU : Pourquoi ? Vous ne voulez pas le savoir ? Peur de vous diviser ?

J.-F. : Peut-être.

SU : L'argent ?

C. : Très important. A l'unanimité.

SU : On mange bien quand la télévision invite ?

G. : Pas mal. A la carte, on prenait les plats les plus chers. Si tu veux, tu peux mettre ton café sur la note : c'est Europe 1 qui règle.